



EK Conseil, SAS au capital de 10 500 €, dont le siège social est situé au 1 Place Louis Pasteur,
Résidence ABBO, 83390 Cuers -
RCS TOULON 899 934 822
Tél : 04 12 04 48 68 - E-mail : cuers@lafortet.com

Ventes – Barème à compter du 01 Février 2022

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 50.000€	4 167 €	5 000 €
De 50.000 à 100.000€	5 000 €	6 000 €
De 100.001 à 150.000€	5 %	6 %
De 150.001 à 250.000€	4,58 %	5,50 %
De 250.001 à 400.000€	3,75 %	4,50 %
A partir de 401.000€	3,34 %	4 %

Vente de terrain : 10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 3 500 € HT

Vente de garage : Forfait 2 000€ TTC (1 666,7 HT) du prix de vente.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.
Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier** → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

→ Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.



Locations – Barème à compter du 01 Février 2022

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

	A la charge du Locataire	A la charge du Propriétaire
Entremise- Négociation	/	
Visite, constitution de dossier, Rédaction du bail	Jusque 40m ² = 8€ TTC /m ² De 41m ² à 65m ² = 6€ TTC/m ² 66m ² et plus = 5€ TTC/m ²	Jusque 40m ² = 8€ TTC /m ² De 41m ² à 65m ² = 6€ TTC/m ² 66m ² et plus = 5€ TTC/m ²
Etat des lieux d'entrée	3€ TTC/m ²	3€ TTC/m ²

Honoraires pour les autres baux :

Locaux commerciaux et professionnels :

- 14,00 % HT du loyer annuel charges comprises à la charge du locataire.

Gestion locative – Barème à compter du 01 Février 2022

Honoraires de gestion :

- Frais de gestion mensuelle : à partir de 4,50 % TTC sur le loyer Charges Comprises*

Autres prestations :

- Assurance loyers impayés : 2,2 % du loyer annuel + charges à la charge du bailleur

(* voir les conditions en agence)